

FORMATION QUALIBOIS AIR : APPAREILS BOIS INDÉPENDANTS

À noter que l'obtention de l'agrément RGE nécessite la réussite aux épreuves et le dépôt d'un dossier de demande d'agrément

T37-21

RGE

OBJECTIF DE LA FORMATION :

Cette formation permettra dans le cadre des installations appareils divisés Au bois, d'acquérir la connaissance des principaux textes réglementaires, les données techniques et physico-chimiques du bois, la maîtrise du dimensionnement et de la pose. Elle permettra également de réaliser des installations de qualité ainsi que l'entretien et le SAV.

PERSONNES CONCERNÉES :

Le stage concerne les professionnels installateurs sanitaires chauffagistes.

PROGRAMME :

Formation théorique (14h00)

- Présentation du dispositif et du label flamme verte
- Les aides financières
- Marché Français des appareils divisés
- Textes réglementaires et règles de l'art
- Données techniques du bois énergie
- Type d'installation

Formation pratique et technologique (07h00)

- Les différents appareils divisés (inserts, poêle à bois, poêles de masse, poêle à granulés, appareils à circuit de combustion étanche)
- L'évacuation des fumées (conduit de raccordement, conduit de fumée, réhabilitation de conduit, dimensionnement)
- Mise en œuvre, aération
- Le dimensionnement
- La conduite et la maintenance
- Utilisation de la plateforme pédagogique
- QCM

DURÉE :

21 heures (3 jours)

EFFECTIF :

6 personnes minimum
12 personnes maximum

PRÉ-REQUIS :

Maîtriser l'installation des équipements sanitaires et de chauffage courants

INTERVENANT :

Formateur agréé Qualit' EnR

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE :

Cours
Projection sur écran par croquis et schémas
Echanges d'expérience

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES :

Évaluation théorique (QCM) et pratique

NATURE DE LA SANCTION DE LA FORMATION :

Attestation de réussite au QCM
Attestation de stage

MOYEN DE SUIVI DE LA FORMATION :

Feuille de présence

COPROTEC - SERVICE FORMATION

12, IMPASSE MONTGOLFIER - 68 127 STE CROIX EN PLAINE

☎ 03 69 28 89 00

✉ CONTACT@COPROTEC.NET



♿ Nos formations comportent des activités pratiques nécessitant des capacités physiques adaptées. Toute situation de handicap doit être signalée préalablement à l'inscription afin d'évaluer les possibilités d'aménagement et les conditions d'accueil.

